

NORME PROFESSIONNELLE

COUTURIÈRE OU COUTURIER
DE MEUBLES

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le 13 novembre 2008**

La présente norme professionnelle a été élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine, grâce au soutien technique et financier d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.



Responsable du projet	Christian Galarneau Coordonnateur Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine
Coordination du projet	André Laflamme Directeur adjoint CEMEQ International
Recherche et rédaction	Julie Houle Conseillère en développement de programmes de formation CEMEQ International
	Valérie Pépin Conseillère en développement de programmes de formation CEMEQ International
Collaboration	Marie-Hélène de la Chevrotière Conseillère technique CEMEQ International
	Jean-Marie Laurent Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail
	Maurice Hughes Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle Commission des partenaires du marché du travail

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	1
LISTE DES EXPERTES ET DES EXPERTS CONSULTÉS ET DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS.....	1
SITUATION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR.....	5
Défis des entreprises.....	5
Amélioration de la productivité	5
Besoins de formation et de perfectionnement.....	6
OBJECTIFS DE PROJET.....	7
CONTEXTE DE RÉALISATION DU MÉTIER	9
DÉFINITION DU MÉTIER	11
ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE	13
Methodologie.....	13
Consensus sectoriel sur la norme professionnelle	14
TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES.....	15
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES.....	17
TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COMPÉTENCE COMPLÉMENTAIRE	22
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA COMPÉTENCE COMPLÉMENTAIRE	23

REMERCIEMENTS

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine tient à remercier toutes les personnes qui ont accepté de participer à l'élaboration et à l'établissement du profil de compétences de la fonction de travail *Couturière ou couturier de meubles*. En siégeant aux différents comités de travail ou en collaborant à la collecte des informations, elles ont conduit à la réalisation de la norme. Cette consultation permettra la poursuite des travaux de développement du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Elle culminera avec la certification des personnes qui exercent ce métier dans le secteur.

Pour le Comité sectoriel, le développement de la qualification de la main-d'œuvre représente un enjeu important. Il constitue un facteur déterminant de la compétitivité. Il influe sérieusement sur la capacité de survie et sur la prospérité des entreprises. C'est pourquoi l'acquisition ou la maîtrise des compétences apparaît comme une des conditions essentielles au maintien des emplois et à la progression des personnes en emploi.

Ainsi, grâce à la collaboration de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine est en mesure d'assurer un leadership dans le développement du PAMT et de la reconnaissance des compétences des travailleurs et travailleuses en milieu de travail.

LISTE DES EXPERTES ET DES EXPERTS CONSULTÉS ET DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Nous tenons à remercier d'une façon particulière les gens de métier, les spécialistes, les entreprises et les organismes qui ont participé à l'élaboration, la validation et l'établissement du consensus de la norme professionnelle *couturière ou couturier de meubles*.

La profondeur de la consultation a permis de recueillir un large consensus parmi les travailleuses et travailleurs et les fabricants évoluant dans les régions du Québec où se concentre l'industrie qui compte cette main-d'œuvre dans ses rangs : Lanaudière, Montérégie et Montréal.

Une dizaine de personnes ont contribué aux travaux du comité de pilotage tout au long du processus, dont des personnes affichant une solide expérience du métier et des représentantes de travailleuses et travailleurs de la SCEP-FTQ. On dénombrait également des responsables des ressources humaines et de la formation évoluant chez

des fabricants qui font usage des profils de compétences pour évaluer la progression des personnes en emploi.

La validation et l'établissement du consensus pour cette norme professionnelle ont été complétés sur le terrain à la faveur de visites d'usine (9) et d'un sondage téléphonique (12 personnes interrogées).

Comité consultatif

M. Raymond Thériault
Directeur santé, sécurité et environnement
AFMQ
Montréal

M^{me} Odile Fournier Ricard
Responsable des méthodes de travail
Ameublement EL RAN
Pointe-Claire

M^{me} Martine Landry
Responsable des méthodes de travail
Ameublement EL RAN
Pointe-Claire

M^{me} Nicole Lacroix
Couturière
Représentante des travailleurs SCEP-FTQ
Berklinc
Anjou

M^{me} Nathalie Larivière
Couturière
Dutaillier
Saint-Pie

M^{me} Diane Michaud
Conseillère
Emploi-Québec
Montréal

M^{me} Carole Ménard
Couturière
Représentante des travailleurs, SCEP-FTQ
Jaymar
Montréal

M. Pierre Guertin
Responsable des recherches et développements
Literie Gidding ltée
Granby

M^{me} Régine Vumi
Contremaîtresse
Rodi Design
Longueuil

M^{me} Caroline Savoie
Directrice des ressources humaines
Rodi Design
Longueuil

M^{me} Ginette Bilodeau
Contremaîtresse
Rodi Design
Longueuil

Participants à la consultation, à la validation et à l'établissement du consensus de la norme

M^{me} Odile Fournier Ricard
Responsable des méthodes de travail
Ameublement EL RAN
Pointe-Claire

M^{me} Martine Landry
Responsable des méthodes de travail
Ameublement EL RAN
Pointe-Claire

M^{me} Marie-Claude Desjardins
Responsable des méthodes de travail
Ameublement EL RAN
Pointe-Claire

M. Daniel Lefebvre
Directeur d'usine
Berkline
Anjou

M^{me} Line Renaud
Superviseure
Berkline
Anjou

M. Claude Laurier
Contrôleur
Fornirama
Montréal

M^{me} Reducinda Magana
Contremaîtresse
Fornirama
Montréal

M. Pierre Guertin
Responsable des recherches
et développements
Literie Giddings Itée
Granby

M. Gerry Fisher
Vice-président
Lorenz Itée
Montréal

M^{me} Micheline Tremblay
Couturière
Lorenz Itée
Montréal

M. Michel Houde
Propriétaire
Matelas Houde inc.
Sherbrooke

M. Dominique Ouellette
Directeur des opérations
Meuble Delta
Saint-Léonard

M. Jean-Louis Bernardin
Responsable des ressources humaines
Primo International
Montréal

M. Jean-Marc Gélinas
Directeur de production
Société Spring-Air Sommex
Trois-Rivières

M. Eric Bordeleau
Aide-mécanicien
Société Spring-Air Sommex
Trois-Rivières

M^{me} Régine Vumi
Contremaîtresse
Rodi Design
Longueuil

M^{me} Caroline Savoie
Directrice des ressources humaines
Rodi Design
Longueuil

SITUATION DE LA FONCTION DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR

Défis des entreprises

Rappelons que la main-d'œuvre dans l'industrie du meuble essuie des pertes d'emploi significatives depuis 2002 et que les couturières et couturiers de meubles n'y échappent pas. Selon une compilation approximative de Statistique Canada tirée des données de la population active, l'effectif a glissé de 43 000 à 34 500. Le Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine (CSMO) a également noté cette tendance au fil du temps par l'entremise de trois sondages menés entre 2003 et 2006.

Les entreprises évoluant dans le secteur du meuble ont estimé que l'arrivée de la concurrence asiatique constitue aujourd'hui la plus grande menace à leur survie. La hausse du dollar canadien est une autre source importante de préoccupation pour la direction des organisations interrogées. On constate aussi que la qualité des produits asiatiques s'améliore continuellement à mesure qu'ils gagnent du terrain en Amérique.

Ces bouleversements entraînent un niveau d'exigences supérieur par rapport à l'embauche du personnel et aux attentes envers les travailleurs. Le besoin de gens qualifiés, polyvalents, qui exercent un travail de précision et qui démontrent une certaine maîtrise des techniques de fabrication de produits haut de gamme est de plus en plus sérieux. La nature des postes requiert des compétences précises pour le développement d'une production à valeur ajoutée, ce qui limite grandement la liste des candidatures intéressantes et entraîne par conséquent une difficulté de recrutement majeure.

Le marché des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine fait face à d'importants défis. Ceux-ci portent principalement sur :

- l'introduction de méthodes de production à valeur ajoutée;
- la conception de nouveaux produits personnalisés;
- l'accroissement de la productivité;
- l'amélioration de la gestion des entreprises, notamment au chapitre de la formation et du marketing.

Amélioration de la productivité

Le Comité sectoriel est d'avis que l'accroissement de la productivité au sein d'une entreprise repose sur quatre facteurs : la poursuite de l'implantation de la formation continue, l'accroissement du taux de participation des travailleuses et travailleurs, la satisfaction des nouveaux besoins de formation et l'introduction de nouvelles technologies de production. Ce sont là des éléments fondamentaux. De plus,

l'organisation du travail doit favoriser l'apprentissage et la résolution de problèmes en équipe¹.

Compte tenu de la puissance de la concurrence asiatique, l'entreprise manufacturière de demain est appelée à modifier radicalement ses pratiques, en mobilisant toutes les ressources humaines de l'organisation en vue d'instaurer un partenariat entre les travailleuses et travailleurs et l'employeur. Par exemple, selon une étude du groupe EDI Conseil, l'usine de l'avenir dans le domaine du meuble devra occuper un marché distinctif, adopter un modèle d'affaires clair, concevoir des produits originaux et introduire des pratiques de gestion, de mise en marché et de production bien adaptées à la réalité de son environnement. Dans le domaine du meuble rembourré, le travail des couturières et couturiers de meubles constitue un apport important dans la possibilité pour l'entreprise de pouvoir réaliser des commandes en plus petit lot et augmenter ses capacités à faire des meubles rembourrés personnalisés à la demande des clients.

Besoins de formation et de perfectionnement

La concurrence et la hausse du dollar obligent les fabricants à s'intéresser davantage au développement des compétences du personnel. Dans un contexte toujours plus exigeant et plus complexe, une main-d'œuvre bien formée constitue un facteur déterminant du succès des entreprises. Les fabricants expriment leurs préoccupations grandissantes à l'égard de la formation de la main-d'œuvre.

À l'heure actuelle, les principales méthodes de formation sont l'accompagnement (*coaching*) et la formation en milieu de travail (« sur le tas »). Pour l'ensemble des couturières et couturiers de meubles, les entreprises ont souligné un besoin de formation concernant d'abord les compétences professionnelles, puis les compétences organisationnelles.

Ainsi, le diagnostic du comité sectoriel produit en 2006 nous apprend ceci :

- Sept entreprises sur 36 (19 %) employant des couturières ou couturiers de meubles perçoivent des besoins de formation.
- Ces besoins concernent dans une même proportion (19%) les compétences professionnelles (compétences rattachées à la norme professionnelle) ainsi que les compétences de base (lecture, écriture, et notions de mathématiques) pour 43 % d'entre elles.
- Les besoins pour les compétences organisationnelles (reliées aux nouveaux modes d'organisation du travail et à la production à valeur ajoutée) ont été identifiés à raison de 14 % des entreprises répondantes.

¹ Selon Anthony Gilles, directeur général des affaires internationales et intergouvernementales du travail au ministère du Travail du Canada, la « recette magique » pour améliorer la productivité fait appel à quatre ingrédients, à savoir :

- l'investissement dans les personnes;
- l'engagement des personnes au sein de l'entreprise;
- la rémunération des travailleuses et travailleurs;
- la protection des travailleuses et travailleurs.

OBJECTIFS DE PROJET

La pertinence de procéder au développement d'une norme tire son origine des données fournies dans le portrait de secteur effectué par le Comité sectoriel en 2005-2006. Elle découle également de la comparaison des programmes d'études *Rembourrage industriel* et *Opération de machines à coudre industrielles*. Ces deux programmes sont offerts en formation initiale dans le cadre du diplôme d'études professionnelles (DEP) et ne reflètent pas les besoins actuels en compétences des travailleuses et travailleurs pour la fonction de couturière ou couturier de meubles.

Devant ces divers constats, le conseil d'administration du CSMO a donc pris la décision de développer une norme professionnelle à l'intention des couturières et couturiers de meubles. Ce choix s'est fait à la lumière des constats suivants :

- il s'agit d'une fonction de travail commune à toutes les entreprises de fabrication de meubles;
- parmi le personnel de production, ce poste est jugé stratégique par les représentants des employeurs et des travailleuses et travailleurs.

En inscrivant ce secteur dans un processus d'apprentissage en milieu de travail, le CSMO vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser les entreprises du secteur à l'idée que leur réussite et leur développement sont liés au développement et à la formation de leurs ressources humaines.
- Amener les ressources humaines du secteur à considérer qu'en plus de devoir posséder des qualités personnelles, l'exercice de leur métier requiert non seulement des habiletés manuelles acquises par l'expérience, mais aussi des connaissances propres aux techniques liées à leur métier.
- Soutenir les entreprises dans la mise au point ou procéder à la mise au point d'activités de formation adaptées aux besoins et aux profils des gens du secteur.

CONTEXTE DE RÉALISATION DU MÉTIER

Dans le secteur d'activité économique de la *fabrication de meubles de maison rembourrés* ou de la *fabrication de matelas*, les *couturières ou couturiers de meubles* travaillent surtout dans de petites et moyennes entreprises employant de 30 à 300 personnes. Ils suivent une production tantôt sérielle, tantôt mixte. Leur horaire de travail est de jour et totalise 40 heures par semaine. Le recours au temps supplémentaire est périodique et le salaire est habituellement versé selon un taux horaire. Le régime de production à la pièce est de moins en moins retenu comme mode de rémunération, mais il demeure néanmoins présent dans l'industrie. Les entreprises sont assujetties aux normes de travail du Gouvernement du Québec.

Bien que les couturières et couturiers appartiennent à une équipe de travail, leurs tâches sont plutôt individualisées. Ils assemblent des pièces de matériaux de recouvrement de sections de meubles pour les départements de bourrage ou de rembourrage. Les machines à coudre sont leurs principaux outils de travail et elles n'ont pas subi de changements majeurs depuis les dix dernières années. On requiert la participation des couturières et couturiers dans la résolution de problèmes et la recherche de nouveaux produits. En raison de la situation de l'emploi, on note une demande de polyvalence accrue quant aux champs d'expertise des couturières et couturiers de meubles.

Pour exercer leur tâche efficacement, les couturières et couturiers doivent avoir de l'initiative, être autonomes et débrouillards, être capables de communiquer efficacement avec leur entourage, de travailler en équipe, et avoir le souci de protéger leur santé, leur sécurité et celles des autres. Dans le cadre de leur travail, les couturières et couturiers sont exposés au bruit, à la chaleur et à la poussière et parfois à des émanations de colle provenant des autres départements à proximité. Les risques d'accident sont peu élevés lorsque les règles de santé et sécurité au travail sont respectées avec assiduité. Les blessures proviennent principalement de gestes répétitifs ou d'accidents dus à la distraction

DÉFINITION DU MÉTIER

Le métier que nous présentons dans la norme professionnelle est celui de couturière ou couturier de meubles (CNP 9451). Nous incluons les entreprises de fabrication de meubles rembourrés et les entreprises de sommiers et de matelas.

La *couturière* ou le *couturier de meubles* est la personne qui, à partir de consignes et/ou de la documentation pertinente, effectue l'assemblage de pièces de matériaux (recouvrement et autres), certaines étant préalablement fournies par le département de taillage. Le travail de couture, qu'il soit à des fins d'assemblage ou de finition, précède le pré-garnissage (communément appelé « bourrage » dans ce milieu de travail) ou le garnissage (rembourrage du meuble), où l'on procède entre autres à l'habillage de différentes sections de mobilier. L'expertise de cette personne réside donc dans la diversité de matériaux qu'elle peut assembler et le nombre impressionnant de pièces qu'elle rassemble.

La couturière ou le couturier de meubles exécutent leurs tâches après que les pièces de matériau de recouvrement ont été taillées et avant l'étape du bourrage par le département de pré-garnissage.

Les personnes travaillant dans le domaine de la fabrication de meubles rembourrés ou de matelas occupent plusieurs fonctions, mais celles qui assemblent des matériaux de recouvrement sont connues sous le titre de « couturière ou couturier de meubles ». Certaines couturières ou certains couturiers de meubles sont spécialisés dans la réalisation de sections de meubles spécifiques, leur titre en fait alors mention : *couturière ou couturier de meubles – bras; couturière ou couturier de meubles – dos; couturière ou couturier de meubles – siège; couturière ou couturier de meubles – matelas.*

Certaines appellations d'emploi ne doivent pas être confondues avec celle de couturière ou couturier de meubles. On retrouve certaines similitudes entre les fonctions de travail d'un couturier de meubles et celle d'un opérateur de machines à coudre industrielles ou celles d'un rembourreur. Cependant, l'analyse comparative de leurs fonctions principales de travail démontre bien les exigences accrues de compétences demandées au couturier de meubles quant à l'assemblage d'immenses pièces de matériaux de recouvrement et/ou de cuir. Pour le rembourreur, entre autres, coudre à la machine ou à la main des coussins et les diverses sections de tissus de garnissage représente seulement un élément de compétence. Or, pour le *couturier de meubles*, il s'agit plutôt d'une compétence en soit. L'opérateur de machines à coudre industrielles, quant à lui, œuvre davantage dans le domaine de la fabrication de vêtements ou de chaussures. Son expertise se situe donc dans la diversité de matériaux qu'il peut assembler et le nombre impressionnant de pièces qu'il assemble.

ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Méthodologie

En vue d'élaborer la norme professionnelle, les activités suivantes ont été réalisées :

- Recueil et analyse de toute la documentation pertinente pour le projet.
- Analyse de fiches tirées de l'enquête du Comité sectoriel : *Secteur du meuble : enjeux et défis*.
- Établissement d'un échantillon d'entreprises de l'industrie à consulter (pour des visites en milieu de travail).
- Entrevues menées auprès de couturières et couturiers de meubles ainsi que de contremaîtresses et contremaîtres dans les entreprises et, le cas échéant, observation du personnel en situation de travail (visites en milieu de travail), et ce, pour en arriver à une définition exacte et précise de la fonction de travail.
- Rédaction du rapport d'analyse du métier.
- Validation du rapport d'analyse du métier.
- Élaboration du profil de compétences.
- Élaboration de la norme.
- Rédaction d'une ébauche de norme professionnelle à partir du profil de compétences validé.
- Validation de la norme et du profil de compétences.
- Soumission des documents validés aux membres du comité consultatif pour approbation.
- Traitement des commentaires recueillis et apport des corrections nécessaires en vue de la production de la version définitive de la norme professionnelle.
- Rédaction du rapport de présentation de la norme professionnelle.

L'ensemble des étapes de consultation et de validation du profil de compétences nous a amenés à consulter en milieu de travail des couturières et couturiers, des contremaîtresses et contremaîtres, des représentants des travailleurs, des directrices de ressources humaines, des propriétaires d'entreprises, etc. Nous avons ainsi visité 10 entreprises. Ces consultations nous ont permis de couvrir la région la plus représentative, soit celle où l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises de production de ce secteur, c'est-à-dire la région du Montréal métropolitain. Les entreprises visitées se sont effectivement révélées les plus représentatives des différents types d'entreprises existant dans le secteur.

La validation et l'établissement du consensus ont démontré que l'ensemble des personnes consultées s'entendent pour affirmer que la norme, telle que décrite, reflète les attentes de compétences pour l'exercice efficace de la fonction de travail de couturière ou couturier de meubles. Toutes s'accordent pour dire que la certification doit reposer sur trois compétences définissant les champs essentiels de la maîtrise de cette fonction de travail telle qu'elle est exercée dans le secteur de l'industrie, ainsi qu'une

compétence complémentaire qui traite principalement des éléments de compétence particuliers nécessaires dans l'assemblage d'enveloppes de matelas.

Le 16 avril 2008, le conseil d'administration du Comité sectoriel a recommandé l'approbation de la norme professionnelle sous réserve de modifications qui ont été effectuées et sa présentation à la Commission des partenaires du marché du travail.

Consensus sectoriel sur la norme professionnelle

L'analyse du métier a fait ressortir trois tâches principales : (A) planifier le travail, (B) assembler des pièces, (C) effectuer des réparations. Les compétences sont dérivées de ces tâches. De plus, compte tenu d'éléments importants tirés de l'analyse du métier, il apparaît essentiel d'annexer une compétence complémentaire (C1).

1. Être en mesure de planifier le travail.
 2. Être en mesure d'assembler des pièces.
 3. Être en mesure d'effectuer des réparations.
- C1 Être en mesure de coudre des enveloppes de matelas.

Pour la validation de cette norme professionnelle et pour accroître son consensus, nous avons identifié 52 entreprises qui avaient à leur emploi des couturières et couturiers. Cet échantillon d'entreprises totalise plus de 3500 employés. Pour recueillir l'information, nous avons fait parvenir le contenu de la norme et avons finalement effectué des entrevues téléphoniques avec 12 répondants. La validation a été complétée sur le terrain à la faveur de 9 visites d'usine, ce qui nous a permis d'échanger avec des travailleurs et travailleuses syndiqués dans deux entreprises auprès du SCEP-FTQ.

La promotion de la norme couturière ou couturier de meubles s'effectuera dans un premier temps auprès des 52 entreprises qui embauchaient au moment de l'enquête (en 2006) pour un potentiel de 2000 couturières ou couturiers de meubles. Ce qui nous permettra de promouvoir la norme de couturière ou couturier de meubles pour initier la reconnaissance des compétences auprès des travailleurs et travailleuses en emploi et initier la mise en œuvre de 125 ententes dans le cadre du PAMT au cours des trois prochaines années.

TABLEAU SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Couturière ou couturier de meubles

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES				
1 Planifier le travail	1.1 Interpréter les consignes	1.2 Préparer des machines à coudre	1.3 Procéder à l'entretien courant des machines à coudre		
2 Assembler des pièces	2.1 Assembler des pièces aux contours identiques	2.2 Assembler des pièces aux contours différents	2.3 Surjeter des contours	2.4 Surpiquer des pièces assemblées	2.5 Évaluer la qualité d'une couture et d'un surjet
3 Effectuer des réparations	3.1 Déterminer le type de réparation requis	3.2 Planifier le travail	3.3 Apporter les corrections nécessaires afin de rendre la pièce conforme	3.4 Évaluer la qualité de la réparation	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

MÉTIER : Couturière ou couturier de meubles		Code CNP : 9451
Compétence n° 1 – Être en mesure de planifier son travail.		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'aide d'instructions et de consignes ▪ À l'aide de la documentation pertinente ▪ Selon les procédures de travail établies ▪ En respectant les critères de qualité ▪ En respectant les règles de santé et de sécurité 		
Éléments de la compétence	Critères de performance	
Être en mesure d' : 1.1 Interpréter les consignes. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interpréter les différents codes. ▪ Déterminer l'ordre d'assemblage. ▪ Évaluer la qualité et la quantité de matériaux disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation juste de la terminologie de la couture ▪ Détermination juste de la séquence d'assemblage ▪ Vérification appropriée de l'outillage ▪ Correspondance précise de la matière première avec le travail à effectuer ▪ Concordance adéquate des pièces de matériau de recouvrement avec la commande de production ▪ Appréciation juste de la qualité des pièces ▪ Mention pertinente des non-conformités 	

Compétence n° 1 – Être en mesure de planifier son travail.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1.2 Préparer des machines à coudre.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Bobiner des canettes, s'il y a lieu.▪ Enfiler la machine à coudre.▪ Positionner les pieds et les aiguilles.▪ Régler la longueur du point.▪ Régler la tension du fil.▪ Effectuer un essai.	<ul style="list-style-type: none">▪ Utilisation juste de la terminologie de la couture▪ Détermination juste de la séquence de réglage▪ Vérification appropriée de l'outillage▪ Bobinage adéquat des canettes▪ Choix approprié de la méthode d'enfilage▪ Respect de l'ordre des étapes d'enfilage▪ Méthode d'enfilage rapide▪ Positionnement adéquat des pieds et des aiguilles▪ Réglage précis de la longueur du point▪ Réglage approprié de la tension du fil▪ Réglage approprié des fonctions▪ Dosage adéquat de la vitesse de fonctionnement▪ Conformité des mouvements et des opérations effectués par les machines▪ Détection juste des anomalies▪ Détermination juste de la cause des problèmes▪ Correction appropriée des problèmes de réglage détectés▪ Mention pertinente d'un mauvais fonctionnement de la machine
<p>1.3 Connaître les normes de qualité de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nettoyer la machine.▪ Lubrifier les composants.	<ul style="list-style-type: none">▪ Méthode et procédure de nettoyage adéquates▪ Utilisation du bon lubrifiant▪ Respect des séquences de lubrification

MÉTIER : Couturière ou couturier de meubles

Code CNP : 9451

Compétence n° 2 – Être en mesure d'assembler des pièces.

Contexte de réalisation

- À l'aide d'instructions
- À l'aide de la documentation pertinente
- À l'aide des outils requis
- À l'aide de pièces de matériaux de recouvrement, de fils et de garnitures
- Selon les délais établis par l'entreprise
- Selon les critères de qualité
- Selon les règles de santé et de sécurité
- En respectant les règles de santé et de sécurité

Éléments de la compétence

Critères de performance

Être en mesure d' :

2.1 Assembler des pièces aux contours identiques.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Déterminer les dimensions des valeurs de couture.▪ Positionner les pièces.▪ Effectuer les points d'arrêt.▪ Effectuer des coutures droites et des coutures courbes.▪ Effectuer un pivotement. | <ul style="list-style-type: none">▪ Respect des valeurs de couture▪ Superposition exacte des épaisseurs de matériaux de recouvrement▪ Correspondance exacte des crans▪ Parallélisme précis entre les coutures et les contours▪ Absence d'étirement et d'embu (de tissus mal répartis)▪ Absence de faux plis ou de fronces▪ Exécution et positionnement appropriés des points d'arrêt▪ Exécution précise des coutures droites et parallélisme des coutures courbes▪ Exécution et positionnement appropriés des pivotements dans les coins |
|--|--|

Compétence n° 2 – Être en mesure d'assembler des pièces.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>2.2 Assembler des pièces aux contours différents.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Installer des garnitures.▪ Effectuer l'assemblage de pièces particulières.	<ul style="list-style-type: none">▪ Alignement adéquat des pièces▪ Respect des valeurs de couture▪ Positionnement approprié des points d'arrêt▪ Parallélisme précis entre les coutures et les contours▪ Distribution uniforme du matériau de recouvrement ou des garnitures
<p>2.3 Surjeter des contours.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Positionner la pièce.▪ Effectuer le surjet du contour de la pièce.	<ul style="list-style-type: none">▪ Alignement adéquat des pièces, etc.▪ Rectitude des contours droits et précision des contours courbes▪ Surjet précis des contours▪ Rognage minimal des contours
<p>2.4 Surpiquer des pièces assemblées.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Positionner les pièces.▪ Effectuer des piqûres décoratives.	<ul style="list-style-type: none">▪ Régularité et uniformité du surpiquage▪ Parallélisme précis entre le surpiquage et les contours ou les coutures▪ Positionnement précis des surpiqûres sans débordement du dessous de l'assemblage
<p>2.5 Évaluer la qualité d'une couture et d'un surjet.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Vérifier le nombre de points au pouce ou au centimètre.▪ Vérifier le parallélisme.▪ Vérifier la solidité des coutures.▪ Vérifier l'alignement des pièces et la concordance des motifs.▪ Vérifier la propreté des tissus.	<ul style="list-style-type: none">▪ Mesure exacte des valeurs de couture et du nombre de points au pouce ou au centimètre▪ Justesse du parallélisme des coutures et des surjets▪ Détection juste des anomalies▪ Propreté impeccable des pièces cousues▪ Jugement approprié quant aux pièces irrécupérables▪ Disposition appropriée des pièces

MÉTIER : Couturière ou couturier de meubles

Code CNP : 9451

Compétence n° 3 – Être en mesure d'effectuer des réparations.

Contexte de réalisation :

- À l'aide d'instructions
- À l'aide de la documentation pertinente
- À l'aide des outils requis
- À l'aide de pièces de matériaux de recouvrement, de fils et de garnitures
- Selon les critères de qualité
- Selon les règles de santé et de sécurité

Éléments de la compétence

Critères de performance

Être en mesure de (d') :

3.1 Déterminer le type de réparation requis.

- Repérer les défauts et les anomalies.

- Justesse de la correction choisie

3.2 Planifier le travail.

- Déterminer la séquence de réparation.
- Préparer la machine.

- Utilisation juste de la terminologie de la couture
- Interprétation juste des schémas de couture
- Interprétation exacte des symboles techniques
- Détermination juste de la séquence de réparation

3.3 Apporter les corrections nécessaires afin de rendre la pièce conforme.

- Modifications appropriées de la pièce cousue

3.4 Évaluer la qualité de la réparation.

- Vérifier la solidité de la réparation.
- Vérifier l'esthétisme de la réparation.

- Propreté impeccable de la pièce réparée
- Conformité de la pièce réparée

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COMPÉTENCE COMPLÉMENTAIRE

Couturière ou couturier de meubles

COMPÉTENCES	ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES			
C1 Coudre des enveloppes de matelas	C1.1 Assembler des pièces	C1.2 Surjeter des contours	C1.3 Surpiquer des pièces	C1.4 Coudre le contour du matelas (<i>TapeEdge</i>)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA COMPÉTENCE COMPLÉMENTAIRE

MÉTIER : Couturière ou couturier de meubles		Code CNP : 9451
Compétence complémentaire – Être en mesure de coudre des enveloppes de matelas.		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'instructions ▪ À l'aide de la documentation pertinente ▪ À l'aide des outils requis ▪ À l'aide de pièces de matériaux de recouvrement, de fils et de garnitures ▪ Selon les délais établis par l'entreprise ▪ Selon les critères de qualité ▪ Selon les règles de santé et de sécurité 		
Éléments de la compétence	Critères de performance	
Être en mesure d' : C1.1 Assembler des pièces. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les dimensions des valeurs de couture. ▪ Positionner les pièces. ▪ Effectuer les points d'arrêt. ▪ Effectuer des coutures droites et des coutures courbes. ▪ Effectuer un pivotement. ▪ Installer des garnitures. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des valeurs de couture ▪ Superposition exacte des épaisseurs de matériaux de recouvrement ▪ Correspondance exacte des crans ▪ Parallélisme précis entre les coutures et les contours ▪ Absence d'étirement et d'embu (de tissus ou garnitures mal répartis) ▪ Absence de faux plis ou de fronces ▪ Exécution et positionnement appropriés des points d'arrêt ▪ Exécution précise des coutures droites et parallélisme des coutures courbes ▪ Exécution et positionnement appropriés des pivotements dans les coins 	

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>C1.2 Surjeter des contours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régler la surjeteuse. ▪ Positionner les pièces. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignement adéquat des pièces ▪ Rectitudes des contours droits et précision des contours courbes ▪ Surjet précis des contours ▪ Rognage minimal des contours
<p>C1.3 Surpiquer des pièces.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la qualité du surpiquage. ▪ Effectuer les réparations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Régularité et uniformité du surpiquage ▪ Reproduction juste du modèle de surpiquage de surface ou parallélisme précis entre le surpiquage et les contours ou les coutures
<p>C1.4 Coudre le contour du matelas (<i>TapeEdge</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Positionner les pièces. ▪ Effectuer les opérations de couture du contour. ▪ Vérifier la qualité de la finition du contour. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignement adéquat des pièces ▪ Rectitude du contour ▪ Finition précise du contour